

## TROISIÈME PARTIE

---

# HISTOIRE DE LA PAROISSE

depuis

*le Concordat jusqu'à nos jours*

---

C'est avec une plus douce assurance que nous abordons cette troisième partie de notre histoire paroissiale. Ici, les documents vont nous tomber sous la main plus précis et plus nombreux. La série de nos pasteurs ne souffrira plus aucune interruption ; et, comme ni le temps ni les événements n'ont pu encore obscurcir ni faire disparaître les traces de leurs œuvres, il nous sera plus facile de les mieux connaître et de les mieux raconter.

Disons d'abord quelques mots sur le retour de l'ancien prieur. Le premier document signé par l'abbé Carles, que nous trouvons dans les Archives de la Fabrique, est un petit cahier portant le titre suivant : *Deuxième registre de la paroisse du Pin, commencé le 5 octobre 1802*. Cela prouve que l'abbé Carles en avait déjà fait un premier qui manque (1) et qu'il a dû rentrer au Pin peu après la signature du Concordat, c'est-à-dire dans le courant du mois d'août 1801. Le dernier acte, en effet, que l'abbé Dessombz a fait dans la paroisse, le baptême de Jean-Louis Palisse, est daté du 27 juillet 1801. (2).

---

(1) Jusqu'en 1820, chaque registre ou cahier de quelques pages ne renferme guère plus que les actes d'une année ou deux.

(2) Archives de la Fabrique de Saint-Pons.

En outre, il est probable que lorsque l'ancien apostat est revenu au Pin, il avait été réconcilié à l'Eglise, sans quoi M. Dessombz, chargé officiellement de la paroisse, ne lui aurait pas laissé la place libre. Il semble, au contraire, fraterniser avec lui, puisqu'il est venu le remplacer pour deux baptêmes en octobre 1803 (1).

#### I. Administration Jean Reynaud (1804-1807). —

Bien que réconcilié à l'Eglise, l'abbé Carles n'avait plus la confiance des habitants ; on savait que, pendant les mauvais jours, il avait failli à son devoir, qu'il avait abdiqué ses fonctions, et cette pensée seule suffisait pour inspirer la défiance et le dégoût. Plusieurs fois, on dut se plaindre à l'autorité supérieure, car après l'érection de la paroisse du Pin en succursale, l'évêque d'Avignon, Mgr Périer (2), s'empressa de nommer un desservant : ce fut l'abbé **Jean Reynaud** qui fut choisi pour être notre premier pasteur. Sa nomination est datée du 11 nivôse an XII (7 janvier 1804).

L'arrivée de ce digne ministre de Dieu fut saluée avec le plus vif enthousiasme. Il y avait longtemps que, dans nos campagnes, les esprits étaient désabusés et dégoûtés du triste régime de la Révolution. Les villageois en avaient assez de ce fameux *âge d'or*, si pompeusement annoncé par les démolisseurs de l'ancien régime. Tous ces prôneurs de liberté et d'émancipation avaient fait couler beaucoup de sang, accumulé beaucoup de ruines, mais n'avaient rien changé à la

---

(1) Le dernier acte signé de l'abbé Carles est daté du 28 décembre 1803. A partir de cette époque, nous n'avons pu savoir ce qu'il était devenu. Quant à l'abbé Dessombz, il continua à faire le service de Saint-Pons jusqu'à la fin de janvier 1804, époque où il fut nommé curé de Saint-Marcel de Carreiret, en remplacement du Père Chrysostome.

(2) Le Concordat avait supprimé le siège de Nîmes, Uzès et Alais et réuni le département du Gard à celui de Vaucluse pour former le diocèse d'Avignon. Le Pin appartenait donc à ce diocèse.

condition des modestes agriculteurs, si ce n'est que leurs églises étaient demeurées désertes, les sanctuaires abandonnés et les autels dépouillés. N'avoir vu pendant longtemps aucune main sacrée bénir publiquement leurs unions, le berceau de leurs enfants, leurs tombes ou leurs récoltes, avait été pour eux un grand sacrifice. Aussi nos pères furent-ils heureux du départ de celui qu'ils appelaient « l'ancien apostat » et dont la présence parmi eux leur rappelait de bien tristes souvenirs.

Cependant, le bonheur que leur procurait l'arrivée d'un nouveau pasteur ne fut pas sans mélange : ils apprirent bientôt, avec tristesse, que l'abbé Reynaud venait inaugurer parmi eux le régime du *Concordat*, nouvellement conclu entre Bonaparte et le Saint-Siège. D'après le nouvel ordre des choses, les habitants ne payeraient plus la dîme, c'est vrai, puisque le gouvernement se chargeait de faire un traitement aux curés, comme *indemnité* des biens ecclésiastiques qui avaient été aliénés pendant la Révolution ; mais, d'autre part, il n'y aurait plus un curé pour chaque village. Ainsi, Pognadoresse, Le Pin et Saint-Pons ne devaient former qu'une *seule succursale* qui devait s'appeler : **la paroisse du Pin**. De plus, le culte de la religion catholique était rétabli en France, mais sous la réserve de certaines lois de police qui en entravaient la liberté. Enfin, les églises et les presbytères étaient rendus, mais il était difficile de reconnaître à qui, *de la commune* ou *de la cure*, en devait revenir la propriété. Toutes ces obscurités et ces restrictions ne passèrent pas inaperçues aux esprits si fins et si positifs des gens de la campagne : ce qui les rendit assez sobres de louanges et de reconnaissance à Bonaparte pour la rédaction du Concordat.

Les habitants de Saint-Pons, en particulier, se trouvèrent peu flattés de voir leur ancienne paroisse, dont les anciens évêques d'Uzès avaient été les

seigneurs juridictionnels, devenir une annexe de la paroisse du Pin. Ils s'empressèrent de réclamer, pour eux aussi, le titre de *succursale*, mais, en présence des nombreuses difficultés qu'ils rencontrèrent, ils durent se résigner et attendre des temps meilleurs.

Néanmoins, les habitants du Pin ne tirèrent point vanité de ce que le titre de *succursale* leur était accordé, parce qu'ils comprirent que cette préférence, en faveur de leur église, provenait uniquement de sa position topographique, plus centrale entre Saint-Pons et Pognadoresse.

L'abbé Reynaud fut installé solennellement le dimanche 9 août 1804, par M. le Curé de Bagnols.

Voici le procès-verbal de cette installation :

Nous, Esprit-Antoine Berthoud, curé de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Bagnols, nous nous sommes rendus à la porte de l'église succursale du Pin, où nous avons trouvé M. Reynaud en surplis. Après avoir fait lecture publique de son institution, nous lui avons présenté les clefs de l'église qu'il a ouverte et fermée. L'ayant introduit dans l'église et lui ayant présenté l'eau bénite, nous l'avons conduit aux pieds de l'autel où il a fait sa prière ; monté à l'autel, nous lui avons présenté l'étole pastorale qu'il a baisée ; lui ayant présenté les clefs du tabernacle, il l'a ouvert et fermé ; rendu aux fonts baptismaux et en ayant reçu les clefs, il les a de même ouverts et fermés. De là, nous l'avons conduit au confessionnal où il s'est assis ; à la cloche qu'il a sonnée ; à la chaire où il a fait une exhortation au peuple. Ensuite, nous l'avons conduit au chœur, où il s'est placé dans le stalle pastoral (*sic*).

De suite, nous avons dressé le présent procès-verbal que nous avons signé avec ledit M. Reynaud, les membres du clergé, MM. le Maire et Adjoint, et Basile Combaluzier, tous soussignés avec nous, et nous avons donné lecture du procès-verbal.

Au Pin, le 19 thermidor an XII (9 août 1804).

Suivent les signatures de : Palisse, maire (1) ; Lapierre, adjoint ; Combaluzier ; Reynaud, curé desservant du Pin ; Blanchard, prêtre ; Reboul, prêtre ;

(1) Jacques Palisse était adjoint en 1794, il fut nommé maire en 1802 et resta jusqu'en janvier 1808, époque où il fut remplacé par Firmin Pujade.

D'Oze, vicaire de Bagnols ; Chaze, desservant de Cavillargues, et Berthoud, curé du canton de Bagnols.

Dès son arrivée parmi nous, le curé Reynaud se proposa d'organiser le service religieux de sa vaste paroisse, en disant, tous les dimanches, une *première* messe au Pin, le centre de la succursale, et, en se rendant ensuite alternativement, un dimanche à Saint-Pons, et le dimanche suivant à Pognadoresse pour y célébrer une *seconde* messe. Mais, avant de pouvoir inaugurer ce service d'une manière régulière, il dut se livrer à un travail préalable assez long et assez compliqué.

La plupart des églises, pendant la période révolutionnaire, avaient servi de maisons de clubs ou de maisons communes, et, avant de resservir au culte, avaient besoin de réparations plus ou moins sérieuses. Les autels, les mobiliers des sanctuaires et des sacristies avaient été détruits ou enlevés et il était urgent de les rétablir. Certains objets du culte avaient disparu, pieusement soustraits par des mains habiles, avant la confection des inventaires municipaux et, ensuite cachés dans des maisons de confiance ; il fallait les rechercher et les réclamer. L'abbé Carles, pendant les trente mois qu'il était resté au Pin, avait bien fait le strict nécessaire, mais comme il n'avait pas la confiance et que ses ouailles ne lui venaient pas en aide, il restait encore beaucoup à faire sur ce point.

En outre, des trois presbytères dont l'abbé Reynaud avait la jouissance, deux étaient devenus des maisons d'école, et celui du Pin n'avait plus aucune de ses parties habitable. De nombreuses et importantes réparations étaient nécessaires, mais la modicité des ressources dont il put disposer ne permit pas au curé de réaliser tous ces projets et d'exécuter tous ces travaux. Il dut faire un choix de priorité qui se porta sur l'église, et tout le monde disait « *qu'il avait préféré loger le bon Dieu avant de se loger lui-même.* »

Ce fut dans ces circonstances que s'introduisit la pieuse habitude, parmi les familles catholiques, d'apporter au curé les prémices de leurs principales denrées. On savait que le curé était pauvre et que la part de l'indemnité, que le collecteur (*lou colléou*) était chargé de lui acquitter de la part du Gouvernement, se réduisait à une faible somme. Alors, pour lui venir en aide, on apportait au pasteur le premier panier de raisins, de pommes de terre, de légumes, etc., et, à l'église, la première et la plus belle branche de bruyère que les vers à soie avaient garnie de cocons (1).

L'administration de ce premier pasteur de la paroisse marqua, pour le culte catholique, une ère de prospérité. Les protestants, au contraire, qui s'étaient maintenus, depuis le xvii<sup>e</sup> siècle, au chiffre de quarante à cinquante sujets, virent peu à peu leur nombre diminuer. Quelques-uns émigrèrent, d'autres s'engagèrent dans des mariages mixtes dont tous les enfants étaient acquis à l'Eglise : tel le mariage de la dernière descendante des Courteserre qui avaient été consuls au milieu du xvii<sup>e</sup> siècle. Il y eut aussi quelques conversions, principalement sous l'administration de l'abbé Petit. Telles sont les causes diverses qui ont amené insensiblement la disparition du protestantisme dans la localité.

Comme œuvre spirituelle, l'abbé Reynaud s'occupait de la Confrérie du Saint Rosaire, qui devait exister dans la paroisse avant la Révolution, puisque le curé se contentait d'inscrire les nouvelles associées. La cotisation annuelle était fixée à 5 décimes (10 sous), mais la plupart donnaient davantage. Voici le nom de celles qui furent reçues pendant les années 1804, 1805 et 1806 avec le montant de leur offrande :

(1) La recette des cocons de 1804 produisit la somme de quatorze livres, qu'on ajouta aux sept livres provenant du bassin de Notre-Dame.

Jeanne Allemand	6 décimes	Colombe Durieu	7 décimes
Anne Aussignargues	12 —	Elisabeth Lagier	5 —
Marie Aussignargues	10 —	Jeanne Lapière	5 —
Marie Astier	6 —	Agnès Monty	6 —
Catherine Blanchard	8 —	Catherine Palisse	8 —
Marie Bouletin	10 —	Marie Palisse	5 —
Marie Bouzige	10 —	Constance Pujade	8 —
Marie-Anne Bouzige	5 —	Marguerite Pujade	8 —
Véronique Bouzige	10 —	Marie Pujade	10 —
Marie Domergue	10 —	Anne Sevérier	5 —
Rose Domergue	6 —	Françoise Taulelle	10 —

Toutes les années, on nommait deux *rectrices* qui étaient chargées de recevoir les cotisations et de faire les collectes (quêtes) le dimanche. Elles avaient aussi le droit de proposer à M. le Curé l'achat de certains objets ou linges d'église.

Dans son administration, l'abbé Reynaud était aidé par quelques fabriciens qui, d'après le règlement fait par l'évêque d'Avignon, le 4 janvier 1803, devaient être choisis parmi les plus forts contribuables et renouvelés tous les deux ans par voie de scrutin et par moitié.

Le premier renouvellement eut lieu le 2 juin 1805. Voici l'acte qui fut dressé et qui fera connaître la manière dont on procédait pour élire les fabriciens avant la loi de 1809, elle diffère peu de celle d'aujourd'hui :

L'an mil huit cent cinq et le deux juin, en conformité du règlement de M. l'Evêque, sous la date du onze nivôse an XI, Jean François, évêque d'Avignon, et, par mandement du Révérendissime Evêque, Tabaries, chanoine et secrétaire du diocèse, signés — nous, Jean Reynaud, prêtre desservant la succursale du Pin, et, en qualité de *président-né* de la fabrique, assisté des citoyens Jean-Etienne Palisse, Jean Laroche, Louis Noelle, Etienne Domergue, Jean Aussignargues, Pierre Gracin et Etienne Durieu, faisant partie des plus forts contribuables, les autres absents quoique dûment convoqués, avons procédé au renouvellement de la moitié des fabriciens par la voie du scrutin. La majorité des suffrages s'étant réunis en faveur des citoyens *Jean Aussignargues, Pierre Gracin, Etienne Durieu et Jean Laroche*, en remplacement de Louis Noelle, démissionnaire, ils ont été de suite

proclamés FABRICIENS et adjoints aux citoyens *Claude Pujade* et *Joseph Allemand*, fabriciens restants, et en leur dite qualité installés, après avoir fait serment de remplir exactement les fonctions qui leur sont confiées. Leur installation a été inscrite aussitôt dans le registre de la fabrique pour leur tenir lieu de nomination, et ont, les délibérants, signé ainsi qu'il suit (suivent les signatures).

Quant aux principaux revenus de l'église, ils consistaient, à cette époque, dans les collectes des fabriciens et des rectrices, la recette des cocons et les redevances des bancs dont chaque propriétaire, « en vertu du règlement de M. l'Evêque d'Avignon et les ordres précis de M. le Préfet du Gard, devait payer trois livres. » Il y avait aussi quelques petits bancs et chaises qui ne payaient que 10 sols.

Parmi les achats faits par M. Reynaud, nous citerons une croix en cuivre du prix de 21 livres (c'est la croix dont on se sert encore aujourd'hui pour les enterrements et les processions) et un buste de la Vierge, en cire, qui a dû disparaître lors de la construction de la nouvelle église.

L'abbé Reynaud avait amené avec lui sa vieille mère, *Françoise Verdeille*, qui garda un peu plus de deux ans. Veuve de feu *Augustin Reynaud*, ancien commissaire de la marine, cette pieuse et vénérable dame s'éteignit doucement, à l'âge de 89 ans, le 29 du mois d'avril 1806, et fut ensevelie le lendemain, dans le cimetière de la succursale, par l'abbé *Chaze*, curé de *Cavillargues*.

Après la mort de sa mère, le curé, déjà vieux, demanda un vicaire pour faire le service de *Saint-Pons*. L'autorité ecclésiastique s'empressa de satisfaire son désir en lui envoyant l'abbé *Cousin*, probablement parce que le bon prêtre avait promis de lui faire son traitement. Cet abbé qui se signe « recteur de l'église de *Saint-Pons* », en fit le service depuis le mois d'août 1806 jusqu'à la fin de décembre 1807.

**Administration Jean-Claude Laugier** (1807-1812). — Un an après l'arrivée de son vicaire, c'est-à-dire au mois d'août 1807, l'abbé *Reynaud* quitta la paroisse et fut remplacé par un prêtre de trente-huit ans, nommé **Jean-Claude Laugier**, précédemment curé de *Joncquières* et qui resta au *Pin* jusqu'au mois de mars 1812.

Dès qu'il eut pris possession de son poste, l'abbé *Laugier* dut s'apercevoir que beaucoup de désastres, tant matériels que spirituels produits par la Révolution, étaient encore à réparer. S'appliqua-t-il à continuer la série des améliorations paroissiales commencées par son prédécesseur ? Nous ne saurions l'affirmer, car rien n'est écrit ; et la tradition locale, au lieu de nous transmettre le détail de ses travaux, nous apprend seulement que, dans la paroisse, l'abbé *Laugier* a toujours été regardé comme un ancien prêtre assermenté qui n'a pas laissé de bons souvenirs. Il était, dit-on, très avare ; il prêtait à gros intérêts et souvent, pour se faire payer le casuel, il entrait dans les maisons, il demandait et emportait lui-même tel ou tel objet qui lui plaisait et qui, la plupart du temps, valait plus que ce qu'on lui devait, ce qui n'était pas de nature à le faire aimer. On alla même jusqu'à le frapper, un soir qu'il revenait de *Saint-Pons*, où il était allé remplir un des devoirs de sa charge pastorale. L'abbé *Laugier*, comprenant alors qu'il ne pouvait plus rester dans le pays, demanda son changement et son évêque le nomma curé à *Saint-Mamert*.

Le seul fait que nous ayons à mentionner, sous l'administration de l'abbé *Laugier*, et que nous trouvons inscrit dans les registres, c'est qu'après la loi du 30 décembre 1809, il installa le Conseil de Fabrique. Les membres choisis par l'Evêque furent *Jean-Baptiste Taulelle*, *Etienne Durieu* et *Jean-Baptiste*

Bouzige. Etienne Palisse et Louis Noëlle furent choisis par le Préfet et présentés par le maire Firmin Pujade.

Ce fut aussi à peu près à cette époque qu'eut lieu la formation des municipalités.

Voici qu'elle fut, à cette occasion, la délibération que prit le Conseil :

Le Conseil, ayant pris connaissance de la lettre de M. le Sous-Préfet du second arrondissement du Gard, du 19 avril dernier (1814), relatif à la réunion des communes pour la formation des municipalités, déclare que la succursale du Pin, composée des communes de Saint-Pons, Le Pin et Pognadoresse, formant une population d'environ 4,000 âmes, peut très bien former la réunion d'une municipalité dont le chef-lieu serait Le Pin comme à tous égard plus centrale par sa position géographique qui demande, pour l'intérêt général, qu'elle soit conservée : 1° comme étant le chef-lieu de la succursale ; 2° comme ayant la centralité ; 3° parce que la commune se trouve sur la grande route d'Uzès à Bagnols, y passant journellement des troupes, qui très souvent donnent lieu, par leur conduite, à avoir besoin de la présence et de l'autorité du maire pour les réprimer ; 4° parce que la commune du Pin doit l'emporter sur les deux autres par son ancienneté incontestablement établie par l'édifice servant d'église et un grand cimetière, existant à la porte du lieu, le tout très ancien ; 5° parce qu'elle a toujours eu la prépondérance sur celles de Saint-Pons et Pognadoresse, le ci-devant prieuré du Pin percevant la dime, avant la révolution, partie sur le territoire de l'un, partie sur le territoire de l'autre et que toute la laine de Saint-Pons était perçue par le prieur du Pin.

Pour tous ces motifs, M. le Préfet ne peut que prendre en très grande considération les motifs ramenés ci-dessus.

**Administration Jean Petit** (1812-1830). — Après le départ du curé Laugier, il y eut un intérim de trois mois qui fut fait par l'abbé Chaze, curé de Cavillargues. Ce ne fut que vers la fin du mois de juin de l'année 1812, que l'abbé JEAN PETIT, élève du P. Chrysostome, fut nommé à la cure du Pin. Dès qu'il eut appris que ses prédécesseurs avaient eu une extrême patience dans leurs réclamations, relatives au presbytère, qui

était en mauvais état, et que leurs demandes de réparations, toujours bien accueillies, n'étaient jamais réalisées, l'abbé Petit, usa d'un ingénieux stratagème pour faire cesser ces perpétuelles hésitations : il transporta sa résidence à Saint-Pons, où la municipalité, plus généreuse et plus intelligente, avait déjà affecté, au logement d'un vicaire, l'ancien château seigneurial de la famille Le Chantre.

Ce changement de résidence produisit le résultat attendu. Les habitants du Pin comprirent la leçon, les travaux furent entrepris sans plus de retard et, en peu de temps, la paroisse se trouva dotée d'un charmant presbytère avec cour, cave et jardin, en parfait état.

Il serait peut-être intéressant de donner ici la description de ce bâtiment, tel qu'il était autrefois, bien que, depuis les constructions exécutées sous le prieur de Bruex, après le passage des Camisards, et depuis les restaurations accomplies sous l'abbé Petit, les dispositions intérieures de cette maison aient été peu modifiées.

L'unique cause de modification du presbytère a été l'avancement de la façade de la nouvelle église. Cet avancement, en provoquant la démolition du mur méridional du jardin et d'une partie de son mur oriental, a fait légèrement changer la place et la forme du portail d'entrée.

Au temps de l'abbé Petit, un grand portail à deux vantaux avec imposte en plein cintre, ayant son montant de droite appuyé sur l'angle septentrional de la façade de l'ancienne église, donnait accès dans la cour de la maison presbytérale.

Cette cour formait un petit quadrilatère assez régulier, d'environ dix mètres de long, sur douze de large, parfaitement orienté, c'est-à-dire, ayant chacun de ses côtés dirigé vers l'un des quatre points cardinaux.

Sur le côté gauche, en entrant, on voyait le mur oriental du jardin, vers le milieu duquel, une première ouverture présentait l'orifice d'un puits et la seconde, juxtaposée à la première, offrait une porte de communication entre la cour et le jardin.

Sur le côté, faisant face au portail, se développait la façade méridionale du presbytère, d'une élégante simplicité et entièrement crépie, sauf les encadrements des ouvertures en belles pierres de taille de Sabran et ayant une saillie de trois à quatre centimètres. Cette façade présentait au milieu du rez-de-chaussée une porte d'entrée, à deux vantaux, d'inégale largeur, avec un imposte carré et vitré. A droite de la porte s'ouvrait la fenêtre d'un petit salon à manger et, à gauche, celle de la cuisine, qui était flanquée sur son angle de façade d'un petit appartement tenant lieu d'office. Le premier et unique étage avait quatre fenêtres correspondant aux quatre ouvertures du rez-de-chaussée. Les deux premières à gauche éclairaient la chambre du curé, la troisième l'escalier et la dernière une autre chambre.

Le côté droit ou oriental de la cour comprenait un second corps de bâtiment, qui partait de la deuxième travée de l'église, dont il formait la chapelle de la Vierge ; et, après un prolongement de trois ou quatre mètres, venait se souder, à angle droit, au presbytère. Ce second corps de bâtiment ajoutait au service de la demeure curiale un petit cabinet de travail dont la fenêtre tombait dans la cour, et ensuite un escalier aux marches droites et raides, donnant tout d'abord accès dans la chapelle et permettant ensuite de descendre dans un vaste bûcher ou remise, aussi bien que dans la cave.

Vu du côté extérieur, c'est-à-dire de la place du château, ce second corps de bâtiment comportait la façade latérale ou orientale du presbytère. On y voyait,

au rez-de-chaussée, dont le niveau était en contre-bas de la cour, une petite porte carrée, donnant entrée dans le bûcher, avec deux petites baies du côté droit ; et, au premier étage, dont le niveau était celui du rez-de-chaussée du presbytère, on trouvait, près de l'angle de la sacristie, une petite fenêtre, qui éclairait un oratoire minuscule, dans lequel le prêtre pouvait, grâce à une petite lucarne pratiquée au mur de la chapelle, adorer le Saint-Sacrement. Trois autres fenêtres plus grandes décoraient encore cette façade extérieure ; la plus rapprochée de l'oratoire éclairait une chambre et les deux autres un grand salon de compagnie.

Comme on le voit, peu de choses ont été modifiées.

Quelques mois après son arrivée au Pin, l'abbé Petit reçut de l'évêque d'Avignon une lettre qui demandait des renseignements en vue de fixer le nombre de prêtres et vicaires habitués à chaque église. Aussitôt il réunit le Conseil de Fabrique et lui fait prendre la délibération suivante :

Considérant que la succursale du Pin n'a point de vicaire antérieurement au décret du 30 décembre 1809 ; vu la vaste étendue de ladite succursale et la trop grande population pour qu'elle puisse être desservie par un seul prêtre ;

Considérant que la commune de Saint-Pons est d'un tiers plus populeuse que Le Pin et d'ailleurs toute catholique, distante d'une demie-lieue, qu'il y a une rivière à passer, une forte montagne à gravir ;

Considérant également que la commune de Pognadoresse, annexée à la succursale du Pin, est aussi populeuse que le chef-lieu de la succursale, qu'elle en est distante de trois quarts d'heure de chemin, qu'il y a des montagnes et des bois à traverser ;

Le Conseil à l'unanimité reconnaît nécessaire qu'il soit établi deux vicaires dans ladite succursale ou que ces communes soient érigées en chapelles.

Cette demande ne fut accueillie que plus tard, et encore incomplètement, puisque l'autorité supérieure,

comme nous le verrons plus loin, se contenta d'envoyer un seul vicaire, l'abbé Roque étant curé.

En 1816, sur la demande de l'abbé Petit, le maire Firmin Pujadé réunit son Conseil et vote la construction d'une tribune à l'église « qui n'offre pas assez de local pour contenir les fidèles catholiques des communes de Pognadoressé et de Saint-Pons, qui sont obligés de s'y rendre, à cause du défaut de prêtre, pour entendre les offices divins. » En même temps on vote des fonds pour réparer la toiture de l'église et le presbytère : tout fut terminé en 1817 (1).

L'année d'après, le 11 mai 1818, qui était le lundi de la Pentecôte, le bon curé, assisté de M. Bonnafoux, curé de Belvézet, et au milieu d'une grande réunion de fidèles, bénit solennellement, à Saint-Pons, une croix de pierre que le sieur Antoine Pugnière avait plantée sur le chemin appelée du *Gros-Roc* ou chemin du grand moulin.

Une autre fête qui fut très belle eut lieu, à Saint-Pons, le 21 décembre 1819, à l'occasion du baptême d'une cloche du poids de sept quintaux trente livres

---

(1) En cette même année 1816, au mois de mars, était mort à Pognadoresse, l'ancien prieur de Baron, dont voici l'acte d'inhumation, dressé par l'abbé Petit :

« L'an mil huit cent seize et le trois mars a été inhumé M. Jean-Baptiste Sorbier, prêtre, ancien prieur de Baron, décédé le premier jour courant, à neuf heures du soir, dans le château de son frère, à Pognadoresse, âgé de soixante et six ans.  
« Témoins de l'inhumation : MM. Bonnafoux, curé de Belvézet et Chambon de Saint-Pons-la-Calm, signés. »

Dix ans plus tard, le 14 juin 1826, fut inhumé : « M. Joseph-François Sorbier Pognadoresse, Maire, Chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, Colonel du génie et Directeur de fortifications, décédé la veille, dans son château, à Pognadoresse, âgé de quatre-vingt-un an et six mois. Présents à l'inhumation : MM. Dessombz, curé de Saint-Marcel-de-Carreiret ; Troncart, curé de Tresques ; Delaville, curé de La Bastide d'Engras ; Gebelin, curé de Cavillargues, et Coulomb, curé de Fontarèches, signés. »

que « la générosité des fidèles éleva sur le clocher de l'église. » La bénédiction eut lieu après la messe, elle fut faite par le curé, en vertu des pouvoirs qui lui avaient été accordés par l'évêque d'Avignon, en date du 9 courant. Le parrain de la cloche fut Laurent Cauvin, maire, et la marraine Marguerite Chalvet, épouse de l'adjoint. Furent présents : MM. Berthoud, curé de Bagnols ; Troncart, curé de Tresques ; Dessombz, curé de Saint-Marcel-de-Carreiret ; Mistral, curé de Connaux ; Chaze, curé de Cavillargues ; Delaville, curé de La Bastide d'Engras ; Oran, vicaire de Vallabrix ; Rocher, vicaire de Tresques ; et Lambert, vicaire de Pouzilhac (1).

A cette même époque (vers le commencement de 1820), le Conseil municipal du Pin se réunit sous la présidence d'Etienne Palisse, maire, à l'effet d'examiner le registre des déclarations des communaux usurpés et de délibérer pour proposer, conformément à l'article 8 de l'ordonnance du Roi du 23 juin 1819, la « concession définitive à chaque détenteur de la portion des communaux par lui usurpée (pendant la Révolution) moyennant les quatre cinquièmes de la valeur intrinsèque, au moment de l'usurpation, ou une redevance annuelle égale au vingtième du prix du fonds, ainsi évalué à dire d'experts. » L'avis fut favorable à cette concession définitive. Les détenteurs choisirent pour expert Alexis Arnaud, propriétaire arpenteur, de Cavillargues, et la mairie Firmin Pujade, du Pin.

Le 28 novembre 1822, Mgr de Chaffoy, évêque de Nîmes (2), accorda à notre pieux curé la permission

---

(1) Cette cloche remplaçait celle qui avait été donnée, après la Révolution, par les époux Jean Bouzige et Marie Brès, et que l'abbé J.-L. Dessombz avait bénite, le 11 octobre 1802.

(2) Le siège de Nîmes, supprimé par le Concordat, venait d'être rétabli en 1821.



qu'il avait sollicitée d'ériger le « saint et sacré chemin de la Croix ». Cette érection eut lieu le dimanche 9 décembre, « à la satisfaction de tous les fidèles, en présence de l'abbé Bonnafoux, curé de Belvézet, qui prêcha sur le mystère des souffrances de notre Divin Sauveur d'une manière très solide et bien propre à pénétrer les cœurs les plus durs et à réchauffer les plus froids. » (1)

Une grande mission eut lieu dans la paroisse en 1827, à l'occasion d'un Jubilé accordé par le souverain Pontife. Elle fut donnée par deux prêtres-missionnaires de Provence, Honorat et Sumien. Cette mission produisit d'heureux résultats et donna lieu à de belles cérémonies, en particulier à celle de la plantation d'une grande Croix en bois, hors du village, le 2 décembre, jour de la clôture de la mission (2).

Il y eut aussi une abjuration dont nous donnons l'acte ci-après :

« L'an mil huit cent vingt-sept et le trois décembre, après avoir commencé à donner des marques de catholicité en assistant plusieurs jours de suite aux instructions et aux exercices de la mission donnée par MM. Honorat et Sumien, prêtres-missionnaires dits de Provence, dans l'église du Pin et dans celle de Pognadoresse, le nommé Jean Palisse (3), du hameau dit : Mas Palisse, paroisse du

---

(1) Semblable cérémonie d'érection eut lieu l'année suivante, le 12 octobre 1823, dans l'église-annexe de Saint-Pons ; ainsi que la bénédiction de trois tableaux, en 1825, donnés par Laurent Cauvin et exécutés par Lacroix, de Bagnols. L'un, représentant le Calvaire, fut placé au fond du sanctuaire au-dessus du maître-autel (c'est celui qui est à côté des tribunes) et les deux autres, celui de la Sainte Vierge et de Saint Jean l'Évangéliste, à droite et à gauche, où ils sont encore aujourd'hui. Ces tableaux ont coûté chacun 60 francs et les cadres 24, ce qui fait un total de 252 francs.

(2) Cette Croix a été remplacée par une autre en fer sur colonne de pierre, mais elle a toujours conservé son nom qui est celui de la « Croix rouge. »

(3) Jean Palisse était le père de Julie Palisse, le grand-père du maire Paul Larnac, et le frère consanguin de mon grand-père, André Palisse.